



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 août 2019
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018) et 2449 (2018) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le soixante-deuxième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de la résolution 2393 (2017), du paragraphe 12 de la résolution 2401 (2018) et du paragraphe 6 de la résolution 2449 (2018) dans lequel le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui soumettre, au moins tous les 60 jours, un rapport sur l'application de ces résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui figurent dans le présent rapport reposent sur les données dont disposent les organismes des Nations Unies et sur les renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien ou d'autres sources. Les données communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur les mois de juin et de juillet 2019.

II. Principaux faits nouveaux

Encadré

Points essentiels : juin et juillet 2019

1. Malgré la signature par la Fédération de Russie et la Turquie du mémorandum sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade d'Edleb, le 17 septembre 2018, le nombre de victimes civiles, y compris de décès confirmés, a augmenté de manière constante durant la période considérée et plus de 500 civils auraient été tués depuis l'intensification des hostilités en avril. Plus de 500 000 personnes ont été déplacées et des dommages importants ont été causés aux infrastructures civiles.

2. Les services de santé et d'éducation ont continué d'être la cible d'attaques. L'Organisation mondiale de la Santé en a confirmé 17 ayant causé des dégâts aux installations et aux établissements de santé, tandis que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance confirmait pour sa part que des écoles avaient été touchées à la suite de 55 attaques. Ces attaques se sont toutes produites dans le nord-ouest du pays et ont fait des morts et des



blessés parmi les femmes, les enfants, les personnes nécessitant des soins médicaux et les travailleurs humanitaires.

3. La situation humanitaire à Roukban, à la frontière jordanienne, reste catastrophique. Des plans sont en train d'être élaborés afin de permettre à une mission humanitaire de l'ONU et du Croissant-Rouge arabe syrien d'atteindre cette zone, après deux convois précédents, en étroite coordination avec le Gouvernement syrien et les parties concernées sur le terrain. Des personnes ont continué de quitter Roukban tout au long de la période considérée et, au 31 juillet, 17 724 personnes en étaient parties pour rejoindre des zones contrôlées par le Gouvernement. Ces derniers mois, l'Organisation des Nations Unies a formulé une nouvelle demande d'accès à Roukban, afin de faciliter le transport des personnes exprimant le souhait de partir, de plein gré et en connaissance de cause et d'apporter une aide humanitaire axée sur les besoins essentiels, et les autorités syriennes ont donné leur accord le 31 juillet.

4. Dans le nord-est du pays, le camp de Hol (province de Hassaké) accueille actuellement 68 823 personnes, dont 94 % de femmes et d'enfants. Au cours de la période considérée, plus de 300 Syriens déplacés ont réintégré leur région d'origine dans les provinces de Raqqa et de Deïr el-Zor. Quelques ressortissants étrangers sont retournés dans leur pays d'origine. Des milliers d'autres doivent être rapatriés en Iraq, en attendant que le Gouvernement iraquien donne son accord final et qu'une date soit fixée. L'accès humanitaire à l'annexe accueillant les autres ressortissants étrangers (non-Syriens et non-Iraquiens) pour la prestation durable de services est resté limité.

5. En juin et juillet 2019, les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires sont venus en aide, par toutes les modalités d'intervention, à 6 millions de personnes dans le besoin sur l'ensemble du territoire syrien. L'aide humanitaire fournie par ces organismes comprenait des vivres pour 3,6 millions de personnes dans le besoin en moyenne chaque mois et plus de 2,1 millions de traitements et soins médicaux à la population dans l'ensemble du pays. L'aide transfrontalière, autorisée en application des résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#) et [2393 \(2017\)](#) et [2449 \(2018\)](#), est restée un volet essentiel de l'action humanitaire. Au cours de la période considérée, 1 160 camions (30 chargements) ont acheminé à travers la frontière une assistance vitale à plus d'un million de personnes, y compris de l'aide alimentaire à environ 827 000 personnes en juin et en juillet (moyenne mensuelle).

6. Les interventions en République arabe syrienne se sont poursuivies à grande échelle pour répondre aux besoins recensés dans une grande partie du pays, même si l'accès est resté limité dans certaines zones et pour certains intervenants humanitaires, dont l'ONU. Au cours de la période considérée, certaines difficultés d'accès ont été signalées dans des parties d'Edleb, du nord de Hama et du sud-est d'Alep, principalement en raison de l'intensification des hostilités, bien que certaines interventions soient en cours dans ces zones. L'accès était également limité dans la ville de Raqqa et à l'est de l'Euphrate à Deïr el-Zor, notamment dans l'enclave de Hajin, essentiellement du fait des risques associés à la dissémination d'engins explosifs. Des zones du sud du pays, dont Roukba, et des parties de la Ghouta orientale n'étaient pas durablement accessibles à certains intervenants humanitaires pour des raisons administratives.

Mise à jour humanitaire

3. Dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, la flambée de violence, qui avait éclaté au début du mois d'avril, a entraîné plus de 500 décès confirmés de civils

et le déplacement de plus de 500 000 personnes. Nombre d'entre elles ont été déplacées plusieurs fois, certaines jusqu'à 10 fois. Des villes et des villages se seraient vidés de leurs habitants partis à la recherche de lieux sûrs et de services de base. La majorité de ces personnes se sont déplacées à l'intérieur de la province d'Edleb, tandis qu'un petit nombre s'est installé dans le nord de la province d'Alep. À Edleb, 100 écoles accueillent actuellement des personnes déplacées. Les camps de déplacés sont surpeuplés, et de nombreuses personnes sont contraintes de rester en plein air. Les hostilités ont continué d'avoir des incidences graves sur les infrastructures civiles et des installations essentielles telles que les hôpitaux, les boulangeries, les écoles et les stations de pompage d'eau, qui ont été endommagés ou détruits par les frappes aériennes et terrestres. Depuis la fin du mois d'avril, au moins 43 établissements ont été touchés, ce qui a occasionné des morts et des blessés parmi les civils, les patients et les membres du personnel soignant. Par ailleurs, au moins 87 écoles ont été endommagées au cours des frappes aériennes et terrestres. En juillet, au moins 29 infrastructures civiles ou humanitaires ont été touchées, dont huit établissements de santé, quatre écoles, trois camps de déplacés, cinq boulangeries, trois marchés, trois points de ravitaillement en eau, une ambulance et deux mosquées. Plusieurs membres du personnel civil ou humanitaire ont été tués ou blessés. Le personnel humanitaire répond aux besoins en constante évolution des nouveaux déplacés et de ceux d'entre eux qui sont déjà pris en charge et sont déjà bien nombreux et fort vulnérables. Comme beaucoup de travailleurs humanitaires sont issus des collectivités touchées et sont donc touchés à leur tour, la capacité d'intervention est constamment compromise. Elle est également entravée du fait que certaines des infrastructures utilisées pour fournir les services ont été endommagées ou détruites.

4. Durant la période considérée, la situation humanitaire à Roukban est restée catastrophique. Au 31 juillet, 17 724 personnes au total en étaient spontanément parties pour rejoindre des zones contrôlées par le Gouvernement. D'autres sont parties vers d'autres destinations en empruntant des voies non officielles. Les intervenants humanitaires demeurent préoccupés par les informations de plus en plus nombreuses faisant état d'une dégradation de la situation à Roukban en raison de l'insuffisance des biens et services de base. Cela est dû à une combinaison de facteurs, notamment la diminution des activités commerciales informelles et l'absence d'aide humanitaire. L'ONU s'inquiète de ce que les femmes en âge de procréer et les adolescentes n'aient pas accès à des services vitaux de santé procréative et d'aide aux rescapées de violence sexuelle et fondée sur le genre. Les autorités syriennes ont approuvé l'envoi d'une troisième mission de l'ONU et du Croissant-Rouge arabe syrien, et les plans pour son déploiement dans cette zone sont en cours.

5. Dans le nord-est du pays, le camp de Hol (province de Hassaké) accueille actuellement 68 823 personnes, dont 94 % de femmes et d'enfants. Environ 67 % de la population du camp a moins de 18 ans. Les nationalités se répartissent comme suit : 45 % d'Iraqiens, 41 % de Syriens et 14 % de ressortissants d'États tiers. Le taux d'arrivée s'est stabilisé en l'absence d'afflux récent dans le camp. Pendant la période considérée, plus de 322 déplacés syriens sont retournés dans leur région d'origine dans les provinces de Raqqa et de Deir el-Zor, à la suite d'accords conclus avec les chefs tribaux. En outre, quelques ressortissants étrangers ont été rapatriés dans leur pays. Les Iraqiens restent préoccupés par leur rapatriement et le traitement qui leur sera réservé après leur retour dans le pays, notamment par la crainte d'être stigmatisés ou cantonnés dans des camps fermés. Dans le camp de Hol, l'accès humanitaire aux annexes accueillant quelque 11 000 ressortissants étrangers (non iraqiens) s'est légèrement amélioré bien qu'il reste limité, ce qui influe notamment sur les services de santé et de protection en particulier.

6. Durant la période considérée, la tension a également augmenté dans le sud-ouest du pays, principalement dans les provinces de Deraa et de Soueïda, en raison de l'exaspération suscitée par le sentiment que le Gouvernement avait violé les « accords de réconciliation » conclus en 2018. Des manifestations pacifiques contre le Gouvernement ont eu lieu dans d'anciens bastions de l'opposition pour dénoncer une

vague d'arrestations opérées par des agents de l'État, et des insurgés ont parfois attaqué les forces gouvernementales.

Intensification des hostilités dans la zone de désescalade du nord-ouest de la République arabe syrienne

7. Durant la période considérée, l'aggravation des hostilités dans le nord-ouest de la République arabe syrienne a continué de s'intensifier avec des raids aériens à outrance lancés par les forces gouvernementales et progouvernementales, des pilonnages d'artillerie des deux camps et de multiples contre-attaques entre les forces gouvernementales, le groupe terroriste Organisation de libération du Levant, inscrit sur la Liste du Conseil de sécurité, et des groupes d'opposition armés non étatiques, qui ont été signalés dans la zone de désescalade d'Edleb et aux environs. Malgré la signature, le 17 septembre 2018, par la Fédération de Russie et la Turquie, d'un mémorandum sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade d'Edleb, le nombre de victimes civiles a continué d'augmenter, avec plus de 500 civils tués entre la fin du mois d'avril et la fin du mois de juillet et beaucoup d'autres étant blessés. Plus de 500 000 personnes ont été déplacées d'une manière ou d'une autre, depuis le début de l'escalade, la plupart se rapprochant de la frontière turque dans la province d'Edleb, et d'autres, moins nombreuses, gagnant l'ouest ou le nord d'Alep. Beaucoup de ces déplacés se sont rendus dans des sites déjà surpeuplés ou des abris de fortune, ce qui a fait peser une contrainte supplémentaire sur l'aide humanitaire mise à la disposition de ces régions qui était déjà trop sollicitée. Alors que de nombreuses personnes ont fui les zones touchées par le conflit, d'autres ont choisi ou étaient contraintes de rester, notamment certaines des populations les plus vulnérables et les moins aptes à faire face à l'insécurité et aux besoins humanitaires.

8. Les hostilités et autres formes de violence ont continué de toucher gravement les civils dans diverses régions de la République arabe syrienne, notamment le nord-ouest. De nombreux morts et blessés ont été signalés parmi les civils du fait des frappes aériennes et terrestres menées par les forces gouvernementales et progouvernementales (voir l'annexe pour plus d'exemples), ainsi que des dégâts considérables aux établissements scolaires et médicaux, marchés, habitations, camps de déplacés et autres infrastructures civiles. Durant la période considérée, huit centres d'alimentation en eau desservant environ 250 000 personnes dans le district de Maarra (sud d'Edleb) ont été touchés, dont une station de pompage d'eau et la principale réserve d'eau de la ville de Maarra et el-Nouman touchées le 12 juillet. Bon nombre de civils ont été également tués ou blessés à la suite de frappes terrestres sporadiques, menées par divers groupes armés non étatiques et groupes terroristes inscrits sur la Liste du Conseil de sécurité, dans certaines parties des provinces de Hama, Edleb et Alep.

9. Les organisations humanitaires ont continué de signaler que les attaques avaient des conséquences pour les établissements scolaires. Durant la période considérée¹, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a confirmé un total de 55 attaques dont 45 à Edleb, 8 à Hama et 2 à Alep. Quelques-unes de ces attaques sont citées ci-après :

- a) Le 9 juin 2019, l'école primaire Milaja de Maarra (Edleb) a été gravement touchée par une attaque aérienne qui a endommagé l'ensemble des portes et fenêtres ;
- b) Le 10 juin 2019, une école a été partiellement endommagée dans la ville de Khan Cheikhoun (partie sud de la province d'Edleb) ;
- c) Le 13 juin 2019, l'école de Sfohouh, village situé dans la partie sud de la province d'Edleb, a été partiellement endommagée ;

¹ Ces attaques ont été confirmées au moyen de systèmes éprouvés, par lesquels l'ONU reçoit des rapports de partenaires présents sur le terrain et les compare aux informations obtenues d'au moins deux autres sources indépendantes. Seules les attaques qui ont fait l'objet d'une évaluation approfondie et ont été pleinement étayées par toutes les sources indépendantes figurent sur la liste des attaques confirmées. Ces systèmes, utilisés dans le monde entier, sont largement respectés.

d) Le 14 juin 2019, l'école primaire d'Ehsem, située dans la partie sud de la province d'Edleb, a été partiellement endommagée ;

e) Le 15 juin 2019, l'école Bara el-Charqiya du village de Bara, situé dans la partie sud de la province d'Edleb, a été partiellement endommagée ;

f) Le 16 juin 2019, l'école primaire de Deïr Sounboul a été partiellement endommagée à la suite de frappes terrestres qui ont touché le village ;

g) Le 25 juillet 2019, à l'école primaire Ibn Hayyan, deux salles de classe ont été touchées par une attaque aérienne qui visait la ville de Kafr Rouma située à Maarra (Edleb).

10. Au cours de la période considérée, le Système de surveillance des attaques contre les établissements et le personnel de santé de l'Organisation mondiale de la Santé a recensé 17 attaques qui ont touché des installations et des bâtiments sanitaires¹. Elles ont fait 12 morts parmi les travailleurs sanitaires et les patients ; 17 autres personnes ont été blessées et les structures endommagées.

11. Dans le nord-ouest, l'aggravation des hostilités, associée à l'état de dénuement total et de grande vulnérabilité dans lequel se trouve la population, a eu des conséquences humanitaires catastrophiques pour les quelque 3 millions de personnes qui vivent dans la province d'Edleb. Les agents humanitaires agissent dans le cadre du plan de préparation établi à la fin de 2018 et mis à jour en mai 2019. Les organismes des Nations Unies répondent aux besoins des populations sinistrées en apportant une aide alimentaire d'urgence sous forme de rations prêtes à consommer, distribuées à plus de 656 000 personnes en juin et à près d'un million en juillet. Outre cette aide alimentaire d'urgence, l'ONU et ses partenaires d'exécution apportent à près de 900 000 personnes, chaque mois dans le nord-ouest du pays, une aide alimentaire générale, sous forme de rations alimentaires. Toutefois, beaucoup de partenaires humanitaires et de prestataires de services font partie des populations touchées. En conséquence, les opérations humanitaires ont été gelées dans les zones où les hostilités sont ouvertes. Malgré les efforts de préparation, l'intervention est à la limite de la rupture et, si les besoins devaient augmenter encore en raison de nouveaux combats, la capacité d'intervention pourrait être dépassée.

12. La persistance de la violence dans le nord-ouest a entravé les activités agricoles dans le nord de la province de Hama et le sud de la province d'Edleb. Au cours des précédentes périodes considérées, les bombardements d'artillerie et des frappes aériennes avaient concouru à la destruction des cultures et à l'endommagement du matériel agricole. Par conséquent, une grande partie des récoltes a été perdue et la capacité de remise en état des sols pour la nouvelle saison des semences a été compromise. Traditionnellement, une grande partie des terres arables d'Edleb sont connues pour être parmi les plus fertiles du pays et servent à la culture du blé d'hiver. Au vu des destructions occasionnées cette saison, les récoltes d'hiver seront indispensables pour contribuer à la sécurité alimentaire de bon nombre d'habitants de la région et garantiront les moyens de subsistance de beaucoup de ménages. Les dégâts subis au niveau du matériel agricole à la suite des violences entraveront la capacité des agriculteurs de préparer la terre pour les semences, y compris d'arracher les anciennes récoltes détruites. Des incendies ont par ailleurs été signalés dans les provinces de Raqqa, Homs, Alep, Hassaké et Deïr el-Zor, du fait de températures élevées et de munitions non explosées, et d'autres feux de moindre envergure se sont produits à Lattaquié, Tartous, Rif-Damas, Qouneïtra, Deraa et Soueïda. Ils auront d'importantes répercussions sur la population, en particulier dans le nord-est du pays, où les habitants tirent environ 80 % de leurs revenus des cultures saisonnières. De plus, les dommages matériels subis par le matériel agricole limiteront l'aptitude des agriculteurs à cultiver leurs terres.

Évolution de la situation

13. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie a poursuivi son action diplomatique, consultant le Gouvernement syrien, la Commission syrienne de

négociation et les principaux acteurs régionaux et internationaux. Les échanges ont porté essentiellement sur la mise en place sous sa forme définitive et le mandat d'une commission constitutionnelle crédible, équilibrée, sans exclusive et viable, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. L'Envoyé spécial et l'Envoyée spéciale adjointe se sont également employés à poursuivre les efforts visant à obtenir la libération d'un nombre important de détenus et davantage d'informations sur les personnes disparues. Le 31 juillet, 29 personnes détenues par le Gouvernement syrien et des groupes d'opposition armés non étatiques ont été simultanément libérées dans la province d'Alep. L'implication d'un large éventail d'acteurs de la société syrienne et l'approfondissement du dialogue international sur la République arabe syrienne par la mise en place à Genève d'un cadre commun à l'appui de l'action menée par l'ONU demeurent également des priorités. L'Envoyé spécial et l'Envoyée spéciale adjointe ont donc rencontré des réfugiés, des déplacés et des membres de la société civile syrienne et du Comité consultatif des femmes syriennes.

Protection

14. Les hostilités et autres formes de violence ont continué de toucher gravement les civils dans diverses régions de la République arabe syrienne, notamment le nord-ouest. Les frappes terrestres et aériennes ont fait des morts et des blessés parmi les civils, et des infrastructures essentielles ont été détruites ou endommagées. Des milliers de personnes ont été abandonnées dans des zones infestées d'engins explosifs qui continuent de faire des morts et des blessés parmi les civils et qui empêchent l'accès humanitaire longtemps après la fin des hostilités. L'emploi de dispositifs explosifs improvisés dans certains secteurs rend encore plus complexe la menace que ces engins représentent.

15. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a continué de recevoir des rapports faisant état de l'arrestation, de la détention ou de la disparition de civils. Des centaines de personnes seraient détenues par les forces de sécurité gouvernementales depuis le début du mois de juin 2019, majoritairement dans les provinces de Damas, Rif-Damas et Homs. Dans certains cas, il s'agissait vraisemblablement d'arrestations et de détentions arbitraires. Le Haut-Commissariat a consigné 10 arrestations de civils, dont une femme, par les forces de sécurité gouvernementales à la suite de descentes dans des habitations, qui ont visé plusieurs quartiers de la localité de Rheïbé, dans l'est de Qalamoun, à Rif-Damas. Des familles de détenus en savent souvent plus sur le sort qui a été réservé à leurs proches en versant des pots-de-vin aux responsables.

16. Les civils vivant sous le joug de l'Organisation de libération du Levant et d'autres groupes armés non étatiques dans les provinces d'Edleb et d'Alep ont continué d'être enlevés, privés de liberté et victimes d'assassinats ciblés, de passages à tabac et d'autres formes de traitement cruel, inhumain et dégradant aux mains de ces groupes. Des civils, y compris des travailleurs humanitaires et des militants actifs dans les médias, ont notamment été pris pour cibles et menacés de mort, essentiellement parce qu'ils s'étaient montrés critiques à l'égard de cette organisation, ou parfois aux fins d'extorquer de l'argent ou une rançon, mais les raisons qui motivent les incidents restent inconnues dans la plupart des cas.

17. D'autres civils, dont des femmes et des enfants du camp de Hol (province de Hassaké) contrôlé par des groupes armés non étatiques, ont continué de subir les conséquences de la séparation familiale, de l'accès limité à l'aide humanitaire et des restrictions imposées à la liberté de circulation qui peuvent, dans certains cas, équivaloir à une privation de liberté.

Intervention humanitaire

18. Durant la période considérée, les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires sont venus en aide à quelque 6 millions de personnes dans le besoin, y compris des enfants, des adolescentes et des femmes en âge de procréer, dans toute la République arabe syrienne. L'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations

Unies comprenait des vivres pour 3,6 millions de personnes dans le besoin en moyenne chaque mois et plus de 2,1 millions de traitements et soins médicaux à la population dans l'ensemble du pays (voir tableau 1).

Tableau 1

Nombre moyen de personnes secourues chaque mois par l'ONU et d'autres organisations, toutes modalités confondues, dans l'ensemble de la République arabe syrienne : juin et juillet 2019

<i>Organisation</i>	<i>Nombre moyen de personnes secourues par mois</i>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	453 000
Organisation internationale pour les migrations	300 000
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	948 000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	3 187 000
Programme des Nations Unies pour le développement	1 132 000
Fonds des Nations Unies pour la population	653 000
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	287 000
Programme alimentaire mondial	3 600 000
Organisation mondiale de la Santé	2 120 000

19. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement et dans le nord-est, l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies à partir du territoire syrien comprenait des vivres pour 2,76 millions de personnes par mois en moyenne. Plus de 2 millions de personnes ont bénéficié de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et reçu des fournitures. Près de 400 000 enfants et mères ont bénéficié de soins de santé primaires, maternels et de santé procréative et de services de vaccination. En outre, quelque 500 000 personnes ont bénéficié de services de prévention de la violence de genre, de protection et de prise en charge psychosociale et autres services de protection de l'enfance. Dans le cadre des opérations de l'ONU effectuées à partir de la République arabe syrienne, près de 1,2 million de traitements médicaux et de soins de santé ont été dispensés à la population dans tout le pays.

20. Dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, les intervenants humanitaires ont mis en place un plan d'opérations détaillé en vue de satisfaire les besoins de 800 000 personnes victimes de violence. Avec l'aide de 15 000 travailleurs sociaux déployés sur le terrain, les agents humanitaires continuent de fournir une aide alimentaire aux familles nouvellement déplacées, des services de santé en nombre toujours croissant dans les zones d'accueil et des services de protection d'urgence. Plus de 656 000 personnes ont reçu des rations prêtes à consommer en juin et près d'un million en ont reçues en juillet. En sus de l'aide alimentaire d'urgence, l'ONU et ses partenaires d'exécution viennent au secours de près de 900 000 personnes chaque mois, avec une aide alimentaire générale sous forme de rations alimentaires dans le nord-ouest. Cette aide a été acheminée exclusivement par les moyens transfrontaliers convenus. Des dizaines de milliers bénéficient d'autres services et d'une aide sous forme de scolarisation, d'articles non alimentaires, d'eau salubre, d'abris et de prestations nutritionnelles et de services de protection d'urgence.

21. Il n'en reste pas moins que tous ces efforts sont rendus difficiles par l'insécurité et l'étendue des besoins. Parallèlement à l'augmentation de ceux-ci dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, les moyens et la capacité de les satisfaire y ont diminué. La capacité de l'ONU et des partenaires de l'ONU a également été gravement mise à mal par des dégâts causés aux infrastructures utilisées pour fournir l'aide, tandis que de nombreux membres des partenaires humanitaires ont également été déplacés et ont eu eux-mêmes besoin d'être aidés, ou bien les partenaires ont interrompu leurs activités pour ne pas faire courir de danger à leurs équipes et aux bénéficiaires.

L'ampleur des déplacements dépasse les prévisions formulées dans les précédents plans d'intervention, et le problème du financement se pose de manière urgente. Pour maintenir les secours en l'état et pour accroître comme il convient le rythme des opérations, les partenaires humanitaires ont besoin de 242 millions de dollars. Sans une aide supplémentaire des donateurs, ils ne pourront pas redoubler d'efforts pour répondre à la fois aux besoins existants et nouveaux. À la fin de juillet, le plan d'aide humanitaire pour la Syrie de 2019 avait été financé à moins de 27 % alors qu'une intervention y est expressément prévue pour assister la population touchée dans la partie nord-ouest du pays. Le faible financement obtenu à ce jour a toutefois amené les partenaires à prendre des décisions ardues consistant à prioriser l'action de secours, afin de garantir une intervention humanitaire essentielle et salvatrice en temps voulu pour secourir les personnes les plus touchées. Beaucoup de partenaires humanitaires sont par exemple contraints de puiser dans des fonds qui étaient affectés précédemment aux besoins liés à la venue de l'hiver, pour financer d'urgence une intervention permettant de sauver des vies parmi des personnes déplacées. Il faudra s'attendre à de graves lacunes sur le plan de l'intervention humanitaire dans les mois à venir.

22. Dans le cadre de leur intervention humanitaire à l'échelle nationale, l'ONU et les partenaires humanitaires ont continué de distribuer chaque mois une aide vitale à plus de 800 000 personnes dans les trois provinces du nord-est du pays, à savoir les provinces de Deïr el-Zor, Raqqa et Hassaké. Il s'agissait notamment de venir en aide à certaines des personnes les plus vulnérables dans les camps de déplacés, comme celles qui avaient fui à la suite d'intenses combats dans ce qui était alors les derniers bastions de l'EIIL à Hajin et Baghouz, dans le sud-est de la province de Deïr el-Zor. Au camp de Hol, l'ONU et ses partenaires humanitaires ont rapidement mobilisé une importante opération de secours, souvent en puisant dans les capacités et les stocks dont ils disposent dans d'autres régions du pays pour intensifier leur intervention. Au total, quelque 35 partenaires humanitaires assurent actuellement plus de 50 activités et services aux habitants du camp, dans lequel des travaux sont en cours pour améliorer le niveau général des conditions de vie. La situation au titre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous s'est améliorée, et la forte prévalence de la diarrhée qui a fait son apparition tôt dans l'été a décru grâce à l'action stabilisatrice des intervenants humanitaires. Sous l'effet de campagnes de promotion de l'hygiène et de la distribution à large échelle de comprimés pour purifier l'eau, les cas de contamination de l'eau ont été signalés en moins grand nombre. Les efforts se poursuivent pour améliorer l'éclairage ; 12 500 lampes solaires ont été achetées afin d'assurer une plus grande sécurité entre les tentes et des ventilateurs rechargeables, des moustiquaires et des vêtements d'été pour enfants ont été distribués pour aider la population du camp à lutter contre la chaleur. Des travaux de voirie, l'éclairage des rues par l'énergie solaire et d'autres services liés aux infrastructures sont par ailleurs en voie de réalisation. Toutefois, des difficultés persistent. Ainsi, les trois hôpitaux militaires de campagne situés dans le camp ont besoin de recevoir une aide technique et logistique, compte tenu des capacités chirurgicales limitées qui sont les leurs. En outre, la nécessité de mettre en quarantaine les patients atteints de maladies infectieuses se heurte toujours au nombre réduit d'ambulances et de véhicules utilisés pour les cas urgents. Plus de 1 800 personnes handicapées ont cruellement besoin d'être aidées par la mise à disposition d'un équipement d'assistance, à savoir fauteuils roulants, cannes et béquilles. De même, il faut étendre la gamme des services offerts aux personnes âgées.

23. À Roukban, la pénurie d'articles qui sauvent des vies, à savoir aliments et autres produits de première nécessité, a conduit à des taux de prévalence inquiétants de diarrhée aigüe et d'hépatite, d'où une pression accrue sur les résidents pour les inciter à partir. Entre la fin de mars et la fin de la période considérée, 17 724 personnes ont quitté Roukban. Durant tout ce temps, par l'intermédiaire du Croissant-Rouge arabe syrien, l'ONU a fourni une assistance de base et des services de protection aux personnes qui ont quitté le camp et ont transité par les abris ; elle fournit également une aide dans les zones de destination.

24. Il est tout aussi essentiel de maintenir une assistance aux personnes qui restent à Roukban, dont la plupart sont des femmes et des enfants disposant d'un accès limité aux

soins de santé de base et de santé reproductive ainsi qu'aux produits alimentaires et nutritionnels. Ces deux dernières années, seuls deux convois humanitaires interorganisations ont été autorisés à accéder à la population de Roukban par les autorités syriennes, le premier en novembre 2018, le second en février de cette année. Depuis lors, l'ONU a demandé une nouvelle fois l'accès à Roukban – afin de faciliter le transport des personnes exprimant le souhait de partir, de plein gré et en connaissance de cause, et en même temps d'apporter une aide humanitaire axée sur les besoins essentiels – que les autorités syriennes lui ont accordé le 31 juillet.

25. Ainsi, il est prévu de mettre en place une mission d'évaluation interinstitutions de l'ONU et du Croissant-Rouge arabe syrien afin de conseiller les familles et de déterminer quelles sont celles qui cherchent à quitter Roukban vers leurs lieux d'origine ou une destination de leur choix. Une stratégie d'information a été élaborée à l'intention des résidents du camp afin qu'ils soient informés globalement des activités et des objectifs poursuivis par la mission. Celle-ci animera des discussions de groupe semi-directives pour recueillir des renseignements sur les besoins spéciaux de certaines personnes, auxquels la priorité sera donnée, et pour donner l'occasion aux personnes qui ne souhaitent pas partir ou qui ont changé d'avis à ce sujet de se faire connaître. Une fois que la situation d'ensemble sera définie, il est prévu que des convois de l'ONU et du Croissant-Rouge arabe syrien se mettent en route tous les cinq jours pour faciliter le transport de ceux qui auront exprimé volontairement et en connaissance de cause le souhait de quitter Roukban. Parallèlement, un ensemble équitable de mesures d'aide humanitaire seront offertes à ceux qui restent dans le camp. S'agissant de trouver une solution durable à la situation dans le camp, l'ONU continue de réaffirmer l'importance d'une approche soigneusement planifiée et fondée sur des principes, qui garantisse le respect des normes fondamentales de la protection et n'expose pas des hommes, des femmes et des enfants déplacés vulnérables, dans de nombreux cas traumatisés, à des dangers supplémentaires. Tous les départs doivent être librement consentis et décidés en connaissance de cause et doivent se dérouler dans la sécurité et la dignité, avec une garantie d'accès humanitaire tout au long du processus.

26. Les partenaires humanitaires de l'action antimines ont continué d'exécuter des programmes dans tout le pays, dont le nord-ouest et le nord-est, notamment des activités de sensibilisation aux risques, d'élimination du danger lié aux explosifs et d'aide aux victimes dans les populations vulnérables. À la mi-juillet, des équipes de sensibilisation aux risques formées par le Service de la lutte antimines en République arabe syrienne ont été déployées à Rif-Damas, afin d'y diffuser des informations et des conseils nécessaires à la survie des groupes vulnérables vivant dans des zones contaminées. À la fin du mois de juillet, elles étaient entrées en contact avec 3 241 personnes considérées en danger, dont des bergers, des préposés au déblayage des décombres, des adolescents et des femmes. Il est prévu de lancer très prochainement des projets similaires dans les provinces de Homs et de Hama.

27. Les livraisons transfrontières se sont poursuivies en application des résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#), [2393 \(2017\)](#) et [2449 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité (voir tableau 2). En application de ces résolutions, les organismes des Nations Unies ont prévenu les autorités syriennes de chaque envoi, en précisant notamment quels étaient le contenu et la destination des cargaisons, ainsi que le nombre de bénéficiaires prévus. En juin et juillet, 1 160 camions (30 chargements) ont acheminé à travers les frontières une assistance vitale à plus d'un million de personnes (voir fig. 1).

Figure I
Nombre de bénéficiaires d'une aide humanitaire de l'ONU et de ses partenaires acheminée par convois transfrontaliers, par type d'aide : juin et juillet 2019 (moyenne mensuelle)

(En milliers)

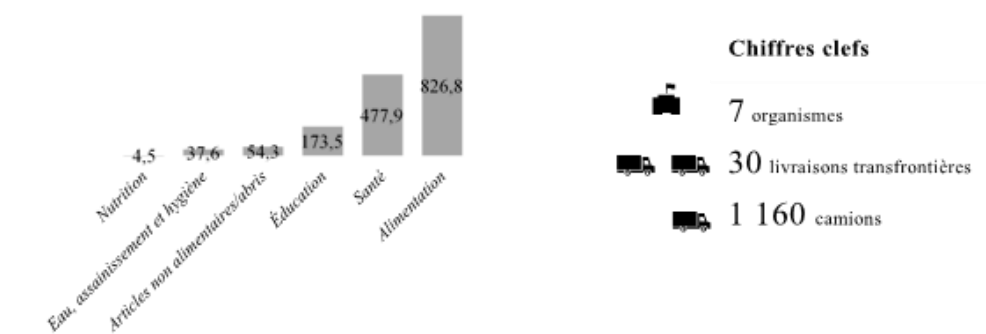


Tableau 2
Nombre de bénéficiaires d'une aide acheminée par convois transfrontaliers, par secteur et par district : juin et juillet 2019 (moyenne mensuelle)

Province	District	Éducation	Alimentation	Santé	Articles non alimentaires/abris	Nutrition	Eau, assainissement et hygiène
Alep	Afrin	–	17 505	–	–	–	–
Alep	Bab	–	–	1 635	–	–	500
Alep	Izaz	79 550	79 410	58 010	5 374	–	9 698
Alep	Jabal Semaan	82 900	3 285	45 200	10 050	–	2 950
Hama	Sqeïlibiyé	–	–	–	–	–	–
Edleb	Maarra	–	80 888	7 075	8 450	–	900
Edleb	Ariha	–	6 200	227 950	–	–	–
Edleb	Harem	11 064	636 715	86 879	27 406	4 454	23 600
Edleb	Edleb	–	2 490	38 685	3 000	–	–
Edleb	Jisr el-Choughour	–	285	12 500	–	–	–

28. Durant la période considérée, la Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés, dans lesquels ont été données des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué d'apporter à la République arabe syrienne une aide bilatérale et d'autres formes d'assistance humanitaire.

Accès humanitaire

29. Pour fournir une aide humanitaire, l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires humanitaires doivent bénéficier d'un accès rapide, sûr, durable et sans entrave aux personnes qui sont dans le besoin dans toute la République arabe syrienne. Or les conditions d'accès dans le pays revêtent une certaine complexité, les divers secteurs n'étant pas desservis de la même manière et les services étant régis par des modalités opérationnelles variées. L'accès est essentiel pour mener une action humanitaire fondée sur des principes, elle-même tributaire d'une capacité d'évaluer les besoins, de fournir une aide, d'en assurer le suivi et d'en étudier les effets de manière indépendante, notamment en dialoguant directement avec les personnes touchées.

30. Durant la période considérée, l'ONU a continué d'acheminer de l'aide à partir de la République arabe syrienne à des millions de personnes démunies en des milliers de points du territoire. Ces derniers mois, la surveillance de l'accès humanitaire et la communication d'information à ce sujet depuis Damas ont cessé de reposer uniquement sur le suivi du nombre de convois franchissant des lignes de front pour se fonder également sur l'examen de l'accès du personnel aux personnes démunies et la capacité de ce dernier de fournir une aide, de faire des évaluations, de mener des activités de surveillance et d'offrir des services de protection. Plus de 1 700 membres du personnel des Nations Unies sont présents en République arabe syrienne et plus de 500 sont postés dans neuf centres situés hors de Damas (Alep, Deraa, Deïr el-Zor, Hama, Homs, Lattaquié, Qamichli, Soueïda et Tartous). En outre, 3 860 membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) sont déployés dans le pays.

31. Une grande partie de l'aide est distribuée par les partenaires nationaux, en particulier les organisations non gouvernementales nationales et le Croissant-Rouge arabe syrien, l'ONU escortant régulièrement ce dernier pour dresser un bilan, accompagner les livraisons et assurer un suivi dans le cadre de missions de surveillance et d'évaluation. En juin et juillet, l'ONU a effectué des centaines de missions dans tout le pays (voir tableau 3), dont certaines, en particulier celles concernant les membres du personnel basé à Damas, ont nécessité l'autorisation officielle du Ministère des affaires étrangères (voir tableau 4), alors que la grande majorité d'entre elles, notamment celles impliquant le personnel sur le terrain, ont été menées conformément aux accords conclus au niveau local avec les gouverneurs et autres parties concernées.

Tableau 3

Nombre total de missions effectuées depuis l'intérieur de la République arabe syrienne par les organismes des Nations Unies et des tiers/facilitateurs, par type : juin et juillet 2019

<i>Type de mission</i>	<i>Note verbale</i>	<i>Autorisation générale</i>	<i>Approbation de la province</i>	<i>Nombre total</i>
Missions d'évaluation	14	54	45	113
Missions chargées d'escorter les convois d'aide	17	195	9	221
Missions de surveillance	32	865	45	942
Missions de sécurité et d'appui logistique et administratif	7	45	–	52
Total	70	1 159	99	1 328

Figure II
Nombre total de missions effectuées depuis l'intérieur de la République arabe syrienne par les organismes des Nations Unies, par province : juin et juillet 2019

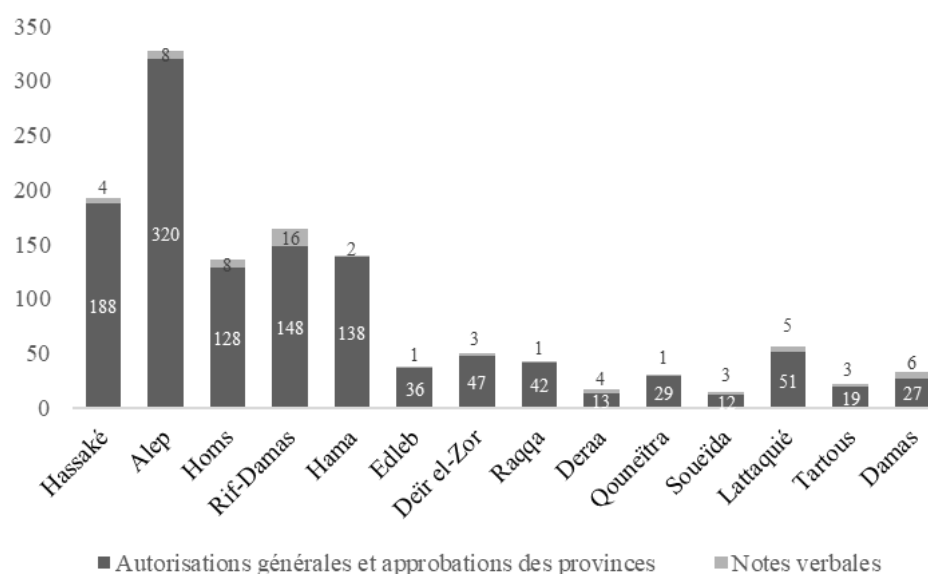


Tableau 4
Demandes d'accès de l'ONU dans le cadre de missions effectuées par un seul organisme : juin et juillet 2019

Type de demande	Nombre demandé	Nombre approuvé	Pourcentage approuvé
Missions d'évaluation	56	19	34
Missions chargées d'escorter les convois d'aide	41	21	51
Missions de surveillance	117	51	44
Missions de sécurité et d'appui logistique et administratif	56	22	39
Total	270	92	34

32. Durant l'année écoulée, l'accès aux populations depuis l'intérieur de la République arabe syrienne s'est amélioré, en particulier dans les provinces de Tartous, Lattaquié, Hassaké, Homs, Alep et Hama. Durant la période considérée, le nombre de missions conduites à travers le pays a augmenté, y compris dans des zones moins accessibles par le passé. L'ONU et ses partenaires ont continué de venir en aide à quelque 2,9 millions de personnes par mois, recevant le feu vert des autorités syriennes pour mener 1 328 missions, dont 1 159 ont été approuvées à l'échelon local (autorisations générales) et 92 à l'échelon national (autorisations officielles). Durant toute la période, l'ONU et ses partenaires ont pu accéder à de nouvelles zones telles que Baghouz, dans le sud de la province de Deïr el-Zor, Marqada, dans le sud de la province de Hassaké, et Abou el-Zouhour et Sinjar, dans le sud de la province d'Edleb, sans toutefois parvenir à rendre cet accès durable.

33. Toutefois, l'acheminement de l'aide humanitaire depuis l'intérieur du pays a été semé d'embûches dans certains secteurs et pour certains acteurs, y compris l'Organisation des Nations Unies. Pendant la période considérée, plusieurs difficultés d'accès ont été signalées à Sinjar, Tamaniaa et Abou el-Zouhour (province d'Edleb), principalement en raison de l'intensité des hostilités. L'accès a également été limité dans la ville de Raqqa et à l'est de l'Euphrate à Deïr el-Zor, notamment dans l'enclave de Hajin, principalement en raison des risques associés à la dissémination d'engins

explosifs qui subsistent après la fin des violences et jusqu'à la fin des opérations de déminage. Certaines zones du sud du pays et dans la Ghouta orientale n'ont pas été durablement accessibles en raison de dispositions administratives et de l'insécurité. Ainsi, la Ghouta orientale est restée fortement dépendante du transport par camion de l'eau plus d'un an après le changement apporté aux modalités de contrôle. La capacité d'effectuer des évaluations structurées des besoins dans l'ensemble du pays est demeurée limitée. Sur les 270 demandes d'autorisation de mission, présentées en vue de leur approbation officielle à l'échelon national par le Ministère des affaires étrangères, 92 ont été approuvées (34 %).

34. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations conformément aux dispositions des résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2449 (2018) du Conseil de sécurité. Durant la période considérée, le Mécanisme a suivi la livraison de 30 chargements effectuée par sept organismes des Nations Unies (représentant 1 160 camions) à partir de deux postes frontière, 16 de Bab el-Haoua (1 027 camions) et 14 de Bab el-Salam (133 camions), ce qui porte à 26 995 le nombre de camions depuis le début des opérations transfrontières (19 237 à partir de Bab el-Haoua, 3 069 à partir de Bab el-Salam, 4 595 à partir de Ramta et 94 à partir de Yaaroubiyé). Aucune inquiétude ne s'est manifestée et aucune question n'a été posée au sujet de la nature humanitaire des chargements expédiés. L'ONU a donné un préavis de 48 heures au Gouvernement syrien au sujet de tous les envois. Le Mécanisme a continué de tirer profit de l'excellente coopération apportée par les Gouvernements iraquien, jordanien et turc.

Visas et enregistrements

35. L'ONU a continué de coopérer avec le Gouvernement syrien pour permettre la délivrance de visas à son personnel en temps utile. Toutefois, un nombre plus grand de demandes de visa sont restées en instance, 77 durant la période considérée contre 41 en avril et mai (voir tableau 5).

Tableau 5
Demandes de visa par l'ONU : juin et juillet 2019

Type de demande	Nombre demandé	Nombre approuvé	Nombre rejeté	Nombre en instance
Visas demandés durant la période considérée	151	62	8	77
Renouvellements demandés durant la période considérée	143	96	2	45
Demandes de visas en instance faites avant la période considérée	82	28	19	28
Renouvellements en instance demandés avant la période considérée	48	44	0	4

Note : Durant la période considérée, l'ONU a retiré sept demandes de visa et sept demandes en instance faites antérieurement.

36. En tout, 28 organisations non gouvernementales internationales sont habilitées par les autorités nationales à exercer des activités dans le pays.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux

37. L'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont continué d'exécuter leurs programmes dans des secteurs qui connaissent des affrontements fréquents entre les parties au conflit sous forme de frappes aériennes et d'échanges réguliers de tirs d'artillerie indirects et autres attaques. Le personnel humanitaire intervient également dans des secteurs qui sont lourdement contaminés par des munitions non explosées, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres.

38. Depuis le début du conflit, des centaines d'agents humanitaires auraient été tués, parmi lesquels 23 membres du personnel de l'Organisation ou d'organismes des Nations

Unies (dont 18 membres de l'UNRWA), 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. De nombreux membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales ont également été tués.

39. Au total, 27 fonctionnaires d'organismes ou programmes des Nations Unies (tous de l'UNRWA) étaient détenus ou portés disparus à la fin de la période considérée.

III. Observations

40. Je suis vivement préoccupé par le nombre de morts parmi les civils et par la destruction d'infrastructures civiles dans le nord-ouest de la République arabe syrienne où 3 millions de personnes sont prises au piège, tandis que les combats font rage. Les affrontements entre les forces gouvernementales et progouvernementales syriennes, les groupes armés de l'opposition non étatiques et l'Organisation de libération du Levant, entité terroriste inscrite sur la Liste du Conseil de sécurité ont continué de toucher les civils pratiquement au quotidien. D'après des estimations prudentes, quelque 500 civils ont été tués et plusieurs centaines blessés depuis le début de l'escalade à la fin du mois d'avril, tandis que 500 000 personnes ont été déplacées. Dans la ville d'Edleb, une centaine d'écoles accueille désormais des déplacés. Les camps sont surpeuplés, et des milliers de déplacés sont contraints de rester en plein air. Des villes et des villages entiers se seraient ainsi vidés de leurs habitants, à mesure que ceux-ci fuyaient leurs foyers pour tenter de se mettre en lieu sûr et d'avoir accès aux services de base.

41. Les hostilités mettent également en péril la paix et la sécurité internationales. Non seulement le respect du mémorandum sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade d'Edleb de septembre 2018 est essentiel pour le bien de la population civile, le succès de la désescalade fait également partie intégrante de l'action menée par mon Envoyé spécial en vue de revitaliser le processus politique mené sous l'égide de l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Je demande à tous ceux qui ont de l'influence sur les parties de veiller à créer des conditions propices à la sécurité et au calme, afin de prévenir une nouvelle escalade.

42. Je suis alarmé et profondément inquiet de voir que les attaques portées contre des écoles se sont poursuivies au cours de la période considérée. En plus des 32 écoles qui ont été endommagées ou détruites en avril et en mai, 55 autres cas ont été confirmés par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance durant la période considérée, dont 45 à Edleb, 8 à Hama et 2 à Alep. De plus, 17 attaques au cours desquelles des établissements de santé et des biens ont été touchés ont été confirmées par l'Organisation mondiale de la Santé pendant la période considérée. Elles viennent s'ajouter aux 26 autres incidents qui avaient déjà été confirmés par l'OMS en avril et mai dans lesquels ont été touchés des établissements de santé et des biens connexes. Je rappelle à toutes les parties que s'attaquer intentionnellement à des établissements à usage scolaire constitue un crime de guerre s'il ne s'agit pas de cibles militaires. Je rappelle en outre à toutes les parties que, selon le droit international, s'attaquer intentionnellement à des hôpitaux et à des lieux où sont hébergés des malades et des blessés, ainsi qu'à des bâtiments, des équipements, des services médicaux, des véhicules et du personnel portant les signes distinctifs prévus par les Conventions de Genève, est un crime de guerre. Toute opération militaire, y compris par ou contre des groupes terroristes inscrits sur la Liste du Conseil de sécurité, doit respecter les règles du droit international humanitaire, notamment en matière de protection des civils et des biens de caractère civil. Les auteurs de violations graves du droit international humanitaire doivent répondre de leurs actes.

43. À cet égard, j'ai fait part de ma décision de créer une commission d'enquête interne au Siège de l'ONU chargée d'examiner une série de faits qui se sont produits dans le nord-ouest de la République arabe syrienne depuis la signature, le 17 septembre 2018, du mémorandum sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade d'Edleb entre la Fédération de Russie et la République turque. L'enquête portera sur la destruction et les destructions occasionnées aux centres figurant sur la liste de désescalade et ceux appuyés par l'ONU dans le secteur.

44. L'impunité persistante des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui auraient été commises par les parties au conflit reste une grave source de préoccupation. Je demande à toutes les parties au conflit, en particulier au Gouvernement syrien, à tous les États, à la société civile et aux organismes des Nations Unies, de coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, en communiquant en particulier les informations et documents voulus. Amener leurs auteurs à répondre des graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire qu'ils ont commises est une obligation juridique ; c'est aussi la clef d'une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays.

45. Eu égard aux graves préoccupations que continuent de susciter encore et encore la protection des civils et d'autres questions relatives aux droits de l'homme en République arabe syrienne, j'engage instamment le Gouvernement syrien à coopérer avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, conformément aux dispositions des résolutions [S-18/1](#) et [19/22](#) du Conseil des droits de l'homme, notamment en veillant par une présence sur le terrain à la protection et à la promotion des droits de l'homme.

46. Il est clair, huit ans après le début du conflit en République arabe syrienne, que la solution ne peut être que politique. Je demande à toutes les parties au conflit et aux alliés régionaux et internationaux d'avoir des échanges constructifs avec mon Envoyé spécial. Je me félicite qu'il s'attelle en priorité à la question des détenus et des personnes disparues, ce qui pourrait amener la société syrienne à avoir davantage foi dans le processus politique et renforcer la capacité d'obtenir des résultats concrets sur le terrain. Je me félicite également de l'action qu'il mène pour convoquer un comité constitutionnel crédible, équilibré, inclusif et viable, comme première étape d'un processus politique plus large, qui permette d'aborder sous tous ses aspects la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. Seule une solution politique associant toutes les parties, qui réponde aux aspirations légitimes des Syriens, pourra déboucher sur une paix durable et mettre un terme aux souffrances indicibles qu'ils endurent depuis de trop nombreuses années.

Annexe

Attaques contre des civils enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : juin et juillet 2019*

Province d'Edleb

- Le 1^{er} juin, deux civils ont été tués à la suite, semble-t-il, de frappes aériennes sur la ville de Khan Cheïkhoun, dans le sud de la province d'Edleb. Le même jour, un centre médical a été endommagé dans le village d'Ehsem, ainsi que l'école du martyr Yahya el-Hassan, dans le village de Bsaqla, du fait des frappes aériennes qui auraient été effectuées dans le sud de la province d'Edleb.
- Le 2 juin, deux garçons ont été tués dans les frappes aériennes qui ont, semble-t-il, touché le village de Bara, dans le sud de la campagne d'Edleb. Le même jour, l'école de Bdama, dans l'ouest de la province d'Edleb, a subi des dommages liés aux frappes aériennes qui, semble-t-il, ont touché ce village.
- Le 3 juin, au moins quatre civils ont été tués, dont une femme. Plusieurs civils ont également été blessés, et des infrastructures civiles ont été endommagées ou partiellement détruites à la suite des frappes aériennes qui, semble-t-il, ont touché un certain nombre de sites du sud de la province d'Edleb. Dans la grande ville de Maarret el-Nouman, au moins trois civils, dont une femme, ont été tués et un marché local a subi d'importants dégâts. Dans le village de Hich, un civil de sexe masculin a été tué et l'école du village a été endommagée. Dans le village de Nqiré, l'école a été endommagée ; l'hôpital Khatib de la ville de Kfar Noubl a également subi des dommages.
- Le 4 juin, l'école Ahmed Taan a été endommagée, semble-t-il, par des pilonnages contre la ville de Khan Cheïkhoun, dans le sud de la campagne d'Edleb.
- Le 5 juin, trois civils (1 femme, 1 garçon et 1 fille) ont été tués par les frappes aériennes qui, d'après les informations reçues, ont touché la ville de Maarret el-Nouman, dans le sud de la province d'Edleb. Le même jour, cinq civils dont une femme, un garçon et une fille, ont trouvé la mort à la suite des frappes aériennes qui auraient touché le village de Kfar Oueïd, dans le sud de la province d'Edleb.
- Le 6 juin, un garçon a été tué du fait des frappes aériennes qui ont, semble-t-il, touché la ville de Khan Cheïkhoun, dans le sud de la campagne d'Edleb.
- Le 7 juin, trois civils, dont une fille, ont été tués en raison des frappes aériennes qu'aurait subies le village de Khirbet Baboulin, dans le sud de la province d'Edleb.
- Le 8 juin, une fille a été tuée dans les frappes aériennes subies, semble-t-il, par le village de Aïn Qreïaa, dans le sud de la province d'Edleb. Le même jour, l'école du village de Sfouhoun, dans le sud de la province d'Edleb, a été endommagée dans les frappes aériennes subies, d'après les informations reçues, par le village.
- Le 13 juin, quatre civils, dont une femme, ont été tués dans les pilonnages subis, semble-t-il, par le village de Mouqa, dans le sud de la province d'Edleb. Le même jour, trois garçons ont été tués dans ce qui semble avoir été des raids aériens sur les villages de Maarrata, Jouzif, et Khan el-Soubol, dans le sud de la province d'Edleb.
- Le 14 juin, quatre civils, dont une femme, un garçon et une fille, ont été tués dans les frappes aériennes subies, semble-t-il, par le village de Hass, dans le sud de la province d'Edleb. Le même jour, un centre médical et l'école du village ont été

* Cette liste d'événements exemplifie les sujets de préoccupation qui sont traités dans le rapport concernant les droits de la personne. Toutefois, parce qu'il est de plus en plus difficile d'établir les faits en raison de l'évolution du conflit et de la perte des réseaux offrant des sources fiables ou crédibles dans de nombreuses zones où il sévit, cette liste ne saurait être considérée comme complète, ne recensant que les faits signalés au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et confirmés conformément à la méthode de celui-ci.

endommagés par des raids aériens effectués, semble-t-il, sur le village d'Ehsem, dans le sud de la province d'Edleb.

- Le 15 juin, cinq civils, dont une femme et quatre enfants, ont été tués dans les frappes aériennes subies, semble-t-il, par le village de Bara el-Charqiya (sud de la province d'Edleb), dont l'école a également été endommagée. Le même jour, trois civils ont été tués dans les raids aériens subis, semble-t-il, par le village de Maarret el-Nouman, dans le sud de la province d'Edleb. Le même jour, un centre médical a été endommagé par les frappes aériennes qui, d'après les informations reçues, ont touché le village de Hich, dans le sud de la province d'Edleb.
- Le 16 juin, une femme a été tuée dans les frappes aériennes qui, semble-t-il, ont touché le village de Zaka, dans le sud de la province d'Edleb. Le même jour, l'école de Deir Sounbol a été endommagée par les pilonnages qu'aurait subi le village.
- Le 19 juin, 12 personnes auraient été tuées dans les frappes aériennes menées, semble-t-il, à proximité de petites échoppes du village de Bnin, dans le sud de la province d'Edleb. Le même jour, deux civiles ont été tuées dans les frappes aériennes qui, semble-t-il, ont touché le village de Kansafra, dans le sud de la province d'Edleb.
- Le 20 juin, pas moins de 20 civils ont été tués dans les frappes aériennes essuyées, semble-t-il, par quatre localités du sud de la province d'Edleb, où des civils ont également été blessés : 8 civils tués dans la ville de Mastoumé, dont 4 garçons et 1 femme ; 6 civils dans le village de Hich, dont 1 garçon et 2 filles ; 4 civils tués dans la ville de Maarret el-Nouman (3 membres du personnel paramédical et 1 blessée que l'on emportait en ambulance) ; et 2 garçons tués dans le village de Kansafra, dans une attaque analogue.
- Le 6 juillet, 16 civils, dont trois femmes et sept enfants, ont été tués dans les frappes aériennes subies, d'après les informations reçues, par la ville de Mhambel.
- Le 9 juillet, quatre civils d'une même famille, dont une femme et deux enfants, ont été tués dans les frappes aériennes menées, semble-t-il, aux abords du village de Deir el-Charqi, près de Maarret el-Nouman, dans le sud de la province d'Edleb.
- Le 10 juillet, 10 civils, dont deux femmes et quatre enfants d'une même famille, ont été tués et 11 autres blessés, dont six femmes et deux enfants, à Jisr el-Choughour, du fait des frappes aériennes subies, semble-t-il, par cette ville.
- Le 16 juillet, 12 civils, dont trois enfants, ont été tués et 15 autres blessés dans les frappes aériennes qui ont, semble-t-il, été menées sur des zones du village de Maar Chourin (sud de la province d'Edleb) habitées par des civils. La première frappe, d'après les informations dont il est fait état, a atteint, à 10 h 30, une place située au nord du village et considérée comme la place publique du village, avec sa boulangerie, sa boucherie et sa librairie. Le propriétaire de cette dernière et son neveu de 17 ans ont été tués dans cette attaque. À 10 h 40, une deuxième frappe a atteint, semble-t-il, une place du sud du village, où se trouvaient un supermarché, un cybercafé et un barbier. Sept civils, dont deux enfants, ont été tués et 14 autres ont été blessés durant cette attaque.
- Le 21 juillet, 12 civils, dont deux enfants, ont été tués dans les frappes aériennes qu'aurait subies (sous la forme de missiles et de barils d'explosifs, d'après les informations reçues) le village d'Ourum el-Joz, dans le sud d'Edleb (province d'Edleb). Le point d'impact de ces frappes se situait à proximité d'une zone résidentielle, constituée de logements, d'échoppes et d'une mosquée, où elles ont endommagé plusieurs logements et magasins. Le même jour, en début d'après-midi, au moins 4 civils, dont 3 enfants, ont été tués et au moins 15 autres civils ont été blessés dans deux frappes aériennes qui ont visé, semble-t-il, le village de Kafr Rouma. Les frappes auraient atterri aux abords d'une zone résidentielle et d'une place publique.

- Le 22 juillet, au moins 40 civils, dont sept femmes et quatre enfants, ont été tués et des dizaines d'autres blessés dans une frappe aérienne, semble-t-il, qui a touché deux endroits de la ville de Maarret el-Nouman, dans le sud de la province d'Idlib.
- Le 24 juillet, au moins 18 civils, dont quatre femmes et trois enfants, ont été tués et pas moins de 20 autres, dont des femmes et des enfants, ont été blessés dans les frappes aériennes subies, semble-t-il, dans plusieurs zones du sud de la campagne d'Idlib, dont Ariha, Mhambel et Tabich. Dix victimes sur les 18 signalées ont été tuées dans le village de Tabich, au nord de Khan Cheïkhoun. Huit des victimes, dont trois femmes et trois enfants, provenaient d'une même famille.
- Le 25 juillet, quatre civils ont été tués et plusieurs autres blessés dans les frappes aériennes subies par la ville de Kafr Rouma, selon les informations reçues (il s'agissait de la deuxième attaque depuis le 21 juillet 2019). Le même jour, deux civils, dont une femme, ont été tués dans les frappes aériennes menées semble-t-il contre la ville d'Atareb (province d'Idlib).

Province de Hama

- Le 2 juin, deux civils ont été tués dans les pilonnages subis, semble-t-il, par le village de Zakat, dans le nord de la campagne de Hama.
- Le 5 juin, une femme a été tuée dans les pilonnages subis, selon les informations reçues, par la ville de Mourek, dans le nord de la campagne de Hama.
- Le 6 juin, l'hôpital de Mahbouba a subi d'importants dommages en raison de pilonnages effectués semble-t-il sur la ville de Mohradé, dans le nord des faubourgs de Hama.
- Le 13 juin, un civil a été tué dans les pilonnages qu'aurait subis le village de Mourek, dans les faubourgs au nord de Hama.
- Le 14 juin, un centre médical a été endommagé par des frappes aériennes effectuées, semble-t-il, sur le village de Kafr Zeïta, dans le nord de la campagne de Hama.
- Le 18 juin, deux civils de sexe masculin ont été tués dans ce qui semble être des frappes aériennes effectuées sur le village de Sfouhoun, dans le sud de la province d'Idlib et le village de Kafr Zeïta, dans le nord de la campagne de Hama.
- Le 4 juillet, au moins huit civils, dont deux femmes, ont été tués dans ce qui semble être des frappes aériennes effectuées sur la ville de Latamné, dans le nord de la campagne de Hama.
- Le 7 juillet, six civils dont quatre femmes, ont été tués dans les frappes aériennes qui, semble-t-il, ont touché les abords de la ville de Qastoun, dans le nord-ouest de Hama.

Province d'Alep

- Le 2 juin, au moins 11 civils, dont deux femmes et un garçon, ont été tués et au moins 23 autres ont été blessés dans l'explosion d'un engin improvisé fixé sur un véhicule, à proximité de la rue al-Saraya dans la ville d'Izaz, dans le nord de la province d'Alep.
- Le 16 juin, au moins 12 civils, dont trois femmes et six enfants (4 filles et 2 garçons) ont été tués et 17 autres blessés dans les pilonnages essuyés par une noce, selon les informations reçues, dans le village de Oudeïhi, dans la ceinture sud d'Alep.
- Le 9 juillet, un civil a été tué dans l'explosion d'une mine terrestre, dans le village de Aïn Dara, près de Boustan dans les faubourgs d'Afrin (province d'Alep).

- Le 12 juillet, au moins 8 civils, dont deux enfants et trois femmes, ont été tués et au moins 20 autres civils ont été blessés dans l'explosion d'un véhicule piégé près d'un poste de contrôle de la ville d'Afrin, dans le nord-ouest d'Alep.
- Le 25 juillet, au moins trois civils, dont deux enfants, ont été tués au cours de ce qui semble avoir été une frappe aérienne effectuée contre la ville de Baouabiyé, dans la campagne de l'ouest d'Alep.
- Le 30 juillet, deux civils, dont une femme, ont été tués et au moins cinq autres blessés dans l'explosion d'une mine terrestre, dans le village de Zour Maghar dans les faubourgs d'Aïn el-Arab/Kobané (nord-ouest de la province d'Alep).

Provinces de Hassaké et de Deïr el-Zor

- Le 11 juillet, au moins 12 civils ont été blessés dans l'explosion d'un véhicule piégé déclenchée dans le centre-ville de Qamichli, dans la province de Hassaké. L'explosion se serait produite près d'une église située dans le centre de Qamichli. Outre les blessés qu'elle a fait parmi les civils, l'explosion a endommagé la façade de l'église et ses environs.

Province de Raqqa

- Le 1^{er} juin, au moins 7 civils, dont une femme et deux garçons, ont été tués et au moins 11 autres blessés dans deux attaques menées à l'aide de dispositifs explosifs improvisés et revendiquées par l'EIIL. La première de ces attaques, un attentat-suicide au véhicule piégé, a été déclenchée près d'un poste de contrôle des Forces démocratiques syriennes à proximité du rond-point de Naïm, dans la ville de Raqqa ; la seconde, qui a suivi de peu, utilisait un dispositif explosif improvisé placé sur le bas-côté et qui a explosé près d'un véhicule des Forces démocratiques syriennes à proximité du parc Rachid, dans la ville de Raqqa.